



Rectorat  
DES n° 10 - 2021

21, Rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 10 du 29 septembre 2021 fixant l'emplacement des postes de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises être par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Après consultation de la commission électorale, réunie le 27 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut utiliser les postes mis à sa disposition.

**Article 2** : L'implantation des postes de vote est ainsi fixée :

- 2 postes à Tours : 1 à la résidence universitaire Grandmont et 1 à la résidence universitaire Rabelais ;
- 1 poste à Orléans à la Maison des Etudiants sur le campus d'Orléans.

**Article 3** : les postes de vote sont mis à la disposition des électeurs pendant toute la durée du scrutin, de 9 h à 17h.

Le dernier jour du vote, soit le vendredi 10 décembre 2021, les postes seront mis à disposition jusqu'à 15h.

**Article 4** ; Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours et sera publié sur le site internet de celui-ci.

Fait à Orléans, le 29 septembre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Béguin', written in a cursive style.

**Katia Béguin**